



HAL
open science

La médiation journalistique dans le discours rapporté direct: mise en évidence du point de vue subjectivisant dans le langage de la télévision

Jean-Claude Bondol

► **To cite this version:**

Jean-Claude Bondol. La médiation journalistique dans le discours rapporté direct: mise en évidence du point de vue subjectivisant dans le langage de la télévision. 2006. halshs-00161205

HAL Id: halshs-00161205

<https://shs.hal.science/halshs-00161205>

Submitted on 10 Jul 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La médiation journalistique dans le discours rapporté direct : mise en évidence du point de vue subjectivisant dans le langage de la télévision

Jean-Claude BONDOL

UMR 7023 CNRS-Université Paris 8

Résumé

L'hypothèse d'une restitution fidèle des paroles effectivement énoncées est peu vérifiée dans la plupart des discours et particulièrement dans le discours journalistique. Si l'on considère que ce discours est soumis à une déontologie qui prescrit l'objectivité et donc à une citation exacte, sans parti pris, alors on ne peut que déplorer le non respect du contrat d'information médiatique dans la manière qu'ont les journalistes d'inclure leur point de vue personnel dans les nouvelles et commentaires. Ce travail s'efforce de montrer la part subjective de la médiation journalistique entre la parole rapportée et le téléspectateur.

Abstract

The assumption of an accurate restoration of really stated speeches is less verified in most discourses, and particularly in the journalistic one. If we consider this discourse to be submitted to a deontology prescribing objectiveness, that is to say an accurate annotation, with unbiased, then we have to deplore the disrespect of media information contract in the manner how journalists include their personal viewpoint in the news and commentaries. This work tries to show the subjective part of journalistic mediation between the reported speech and the viewer.

1. Introduction

Le renouvellement de l'étude du discours rapporté (Rosier, 1999 ; Nolke & Olsen, 2000) constitue un apport déterminant dans l'enrichissement de la théorie de la polyphonie telle qu'introduite par Ducrot (1984) dans la perspective d'une théorie sémantique discursive, structuraliste et instructionnelle. Ainsi, de Bally à Ducrot en passant par Benveniste, une forte tradition pour une linguistique énonciative domine dans les analyses de phénomènes polyphoniques aussi divers que les modalités, les connecteurs, l'argumentation, la présupposition, l'ironie, le discours rapporté et bien d'autres encore. Dans cette panoplie, je choisis d'analyser les mécanismes de subjectivité du discours rapporté direct dans le journal télévisé. La notion de **trait sémantique** issue de l'analyse sémique développée par Hjelmslev (1943) dans le cadre d'une sémantique structurale, est exploitée ici pour traquer les traces de subjectivité du discours télévisuel d'information. Et je m'appuie sur B. Pottier (1963) qui procède par établissement de traits distinctifs pertinents dans son étude sur les sièges, et sur les « subjectivèmes » de C. Kerbrat-Orecchioni (1980) pour exploiter l'opposition objectif vs subjectif ou plus précisément l'opposition « +subjectif/ - subjectif » afin d'établir l'infidélité subjectivisante du DD sous les deux formes principales (subjectivité marquée et subjectivité non marquée) dans lesquelles elle apparaît dans le discours d'information médiatique.

2. Problématique de la médiation dans le discours rapporté direct

La tendance actuelle est à la prise en compte des marques énonciatives dans le renouvellement de la problématique du discours rapporté. Ainsi, le discours rapporté ne doit

pas être considéré comme un énoncé mais comme une énonciation que l'on rapporte. (cf. J. Authier, 1978 & J. Authier-Revuz, 1882).

Depuis Banfield (1973), l'on sait que les trois formes classiques de discours rapporté (direct, indirect, indirect libre) sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que le passage de l'une à l'autre par des opérations mécaniques est rendu impossible. En effet, dans le discours indirect par exemple, l'énonciateur citant dispose d'une infinité de moyens pour traduire les propos cités : les formes hybrides que sont l'îlot textuel, le discours direct avec « que », le discours indirect libre et le résumé avec citations.

La communication télévisuelle étant limitée pour indiquer les mots en italique et entre guillemets sauf quand le journaliste ou l'animateur précise « je cite », je me penche essentiellement sur les phénomènes attestés qui entrent en résonance avec ma problématique de recherche des traces de l'énonciateur dans son énoncé à des fins subjectives.

A propos de l'illusion d'objectivité du discours d'information médiatique, il faut dire que le discours direct (DD) ne se contente pas seulement de dégager la responsabilité de l'énonciateur ; il prétend aussi restituer fidèlement les paroles citées. Sa caractéristique majeure est qu'on y dissocie nettement les situations d'énonciation du discours citant et celle du discours cité. Il va de soi que dans la communication télévisuelle, le journaliste ne rapporte que très rarement les mots mêmes de l'énonciateur cité. En effet, il faut reconnaître une certaine différence entre un événement de parole effectif (avec à l'oral, une intonation, des gestes, un public qui réagit...) et un énoncé cité entre guillemets, placé dans un tout autre contexte.

L'hypothèse selon laquelle le discours direct (DD) est « fidèle » parce qu'il reproduirait des paroles effectivement tenues n'a plus droit de cité. En effet, si l'on considère que c'est le rapporteur qui reconstruit la situation d'énonciation citée et que c'est cette description qui donne nécessairement son cadre à l'interprétation du discours cité, le DD ne peut donc être objectif. Aussi D. Maingueneau (1998 : 119) a-t-il raison d'écrire :

Quelle que soit sa fidélité, le discours direct n'est jamais qu'un fragment de texte dominé par l'énonciateur du discours citant, qui dispose d'énormes moyens pour lui donner un éclairage personnel.

L'infidélité, manifestation éclatante de la subjectivité médiatique est ici perçue comme le résultat d'une entreprise plus ou moins volontaire de manipuler l'opinion publique. D'où ce rappel à l'ordre des obligations des journalistes :

La notion d'objectivité est remplacée chez les journalistes par celle d'une retranscription intellectuellement honnête d'une réalité vérifiée. La vérification de l'information est donc ce qui fait toute la différence entre le journalisme et la propagation d'une rumeur. (P. S. Manier, 2003 : 22).

Je formule ici l'hypothèse d'une infidélité subjectivisante généralisée du discours direct dans une perspective d'analyse discursive exploitant une grande variété des niveaux d'analyse de la langue et d'autres codes susceptibles de mener à l'exhaustivité. D'où la prise en compte de cette remarque de M. Charolles & B. Combettes (1999 : 93) qui conseillent de dépasser les structures purement linguistiques pour inclure dans l'analyse, des réalités extralinguistiques :

A l'échelle du discours, on n'a en effet pas affaire à des déterminations exclusivement linguistiques, mais à des mécanismes de régulation communicationnelle hétérogènes dans lesquels les phénomènes linguistiques doivent être envisagés en relation avec des phénomènes psycholinguistiques, cognitifs et sociologiques.

Si l'on considère la nature du contrat médiatique qui est double (« information »/« captation ») auquel s'ajoutent les deux principes (« sérieux-crédibilité », « plaisir-spectacularisation ») (cf. P. Charaudeau, 1991 : 16), il y a lieu de déplorer le non respect dudit contrat par l'instance médiatique qui use et abuse de subjectivité pour mieux imposer ses vues partisans. C'est dans cette optique que J. Ellul (*Les Propagandes*, 1962) qui considère les médias comme un redoutable outil de manipulation des foules, soutient la thèse du viol psychique. Aussi M. Coulomb-Gully (2001 : 12) pense-t-elle que le dispositif de la rhétorique télévisuelle et l'esthétisation favorisent le conditionnement du téléspectateur qui s'émeut plus qu'il ne réfléchit :

La caractéristique première du média réside dans sa dimension sensible. La primauté de l'image, du direct, de l'oral, insère en effet le média télévisuel dans une communication qui privilégie une logique sensitive, émotionnelle et affective là où d'autres formes de communication, basées sur l'écrit par exemple, intègrent plus facilement une logique rationnelle, cognitive voire argumentative .

M. Joly (2001 : 25) va plus loin quand elle dénonce cette violation du contrat de communication médiatique qui passe par des interventions locutoires ou iconographiques :

Ce faisant, la manipulation remet en cause la contractualité de l'intention de communication. Elle fait comme s'il fallait passer contractuellement du polémos à la pacification (contrat d'argumentation) mais au lieu d'un échange, ce qu'elle met en place c'est un vouloir faire-faire adressé à un pouvoir-faire.

A cet effet, la télévision cherche constamment à réaliser des mises en scène d'authentification, de crédibilisation et de véracité du mode « authentifiant ». Le mode dit « authentifiant » par opposition au mode fictionnel, regroupe des émissions qui prétendent nous informer sur notre monde (journal télévisé, documentaire, reportage, émission non fictionnelle en direct ou en différé) ou tout simplement, nous mettre en contact avec lui. Dans le mode authentifiant, la vérité des mots et des images se juge par comparaison avec ce que nous savons par ailleurs de notre monde. Ainsi, souligne F. Jost (1999), l'attachement des téléspectateurs au « direct » se justifierait par le fait qu'il semble porteur d'une authenticité particulière.

3. Infidélité du discours direct, médiation et subjectivation

L'ensemble constitué de nouvelles relevées dans la presse audiovisuelle française entre 1998 et 2005 constitue le corpus :

(1) La vie de Michel Ardouin est digne d'un polar mais écrit en lettres de sang. A vingt ans, il s'impose dans le milieu en tuant un rival :

Michel Ardouin en image --- « Si je tue pas ce mec-là qui est assez borné, assez limité, assez agressif (...) donc, j'ai tué tout de suite parce que je me défendais. Ensuite, c'est eux qui ont eu peur de moi, ce sont eux qui se sont mis en cavale de moi parce que je voulais tuer tout le monde à l'époque. » (FR2, JT 20H, 05/05/2005)

(2) Le lundi de pentecôte doit être travaillé, répète le premier ministre après la fronde qui s'organise dans le secteur privé comme dans le secteur public. (D. Pujadas, FR2, JT 20H, 28/04/2005).

(3) *Pour Philippe de Villiers, l'intervention de l'ancien premier ministre ne va pas déplacer une voix ; ce n'était pas la peine de le ressortir du placard, fin de citation. (Béatrice Schönberg, FR2, JT 20h, 29/04/2005)*

(4) --- *Le journaliste : Pour les policiers qui ont affronté Michel Ardouin par le passé, le personnage n'a rien de romanesque.*

---- *Charles Pellegrini (ancien commissaire de la police judiciaire) : C'est un braqueur, c'est un meurtrier, c'est un voleur ! Eh bien, il faut donner aux mots le sens qu'ils ont (FR2, JT 20H, 05/05/2005).*

(5) *L'enthousiasme du commentateur a du mal à faire oublier que la France fut l'un des derniers pays européens à accorder aux femmes le droit de vote. Celles qui ont vécu ce moment s'en souviennent : « Il y avait beaucoup de messieurs qui nous regardaient et qui attendaient qu'on leur demande des renseignements. Je me disais que je n'allais pas le faire. » (Jeanine Pinchard, FR2, JT 20H, 29/04/05)*

(6) *Jean-Marc Ayrault s'élève contre la suppression du lundi de pentecôte : « Le lundi de pentecôte doit être maintenu comme jour férié au profit des salariés » (FR3, 03/05/05).*

(7) *Je ne suis qu'une menteuse, confie Myriam Badaoui. Je ne voulais pas qu'on doute de la parole des enfants.*

(8) *Je reconnais avoir perçu de l'argent, avoue la mère de famille (FR2, 10/05/05).*

(9) *Patricia, l'accusatrice de M. Baudis revient à la charge : « J'ai été violée comme d'autres filles » (Canal +, avril 2003)*

(10) *Irrité par la réponse du ministre, le député a perdu son sang-froid : « Arrêtez les mensonges... »*

(11) *Face à l'attitude de certains socialistes contraire au vote favorable des militants, l'ancien premier ministre condamne : « Tenir pour rien le vote des militants et s'affranchir de nos règles communes est une démarche --- je le dis en souriant --- qui me paraît davantage inspirée par l'individualisme et le libéralisme plus que par le collectif qui est le propre du socialisme. » (FR2, JT, 23/04/05)*

(12) *Le traité constitutionnel pour l'Europe est une formidable avancée sociale, souligne-t-il.*

(13) *Tous les observateurs de la vie politique le disent : les chaînes de télévision dans leur ensemble font campagne pour le oui quand ils invitent majoritairement les personnalités favorables à l'adoption de la constitution (FR5, Arrêt sur images, 08/05/05).*

Une typologie des marques énonciatives de la subjectivité journalistique fait découvrir entre autres, les introducteurs de DD, les coupes dans la citation, le « Tiers-parlant », etc.

3.1. Les introducteurs de discours direct et leurs fonctions

Le recours au discours direct manifeste donc la volonté du journaliste de se montrer objectif malgré la subjectivité de son propos due à la présence des subjectivèmes dans les verbes introducteurs. Et la mise à distance des propos cités traduit pour moi trois cas de figure :

- le journaliste cherche juste à illustrer son propos par des paroles effectivement tenues afin d'assurer la crédibilité de son information à la manière d'un discours argumentatif comme en (1);
- le journaliste n'adhère pas aux propos cités et ne veut pas les mélanger avec ceux qu'il prend lui-même en charge comme en (3);
- le journaliste marque par ce recours même au discours direct son adhésion respectueuse, la dénivellation entre des paroles prestigieuses, intangibles et les siennes propres qui s'apparenteraient à une citation d'autorité comme en (4).

La caractéristique majeure du DD repose sur le fait qu'il est supposé indiquer les mots mêmes de l'énonciateur cité. Semblant dire : « voilà les mots mêmes qui ont été dits », l'énonciateur citant fait mention du DD.

On constate que plusieurs introducteurs de DD en (5), (6), (9), (10) et (11) ne désignent pas vraiment un acte de parole. C'est le fait d'être suivis de DD qui convertit rétrospectivement les verbes et locutions verbales « *s'en souviennent* », « *s'élève* », « *revient à la charge* », « *a perdu son sang-froid* », « *condamne* » en introducteurs de discours rapporté. Placés avant le DD comme en (5) « *s'en souviennent* », (9) « *revient à la charge* » ou en incise comme en (7) « *confie* » ou en fin « *souligne* », les introducteurs de DD sont donc des verbes ou des locutions verbales dont le signifié indique qu'il y a eu énonciation. Dans la modalisation en discours second, les introducteurs peuvent être des groupes prépositionnels (*Pour Philippe de Villiers*). Qu'ils soient des verbes introducteurs de DD ou des groupes prépositionnels dans le cadre de la modalisation en discours second, ces introducteurs de DD sont rarement neutres dans la mesure où ils apportent un éclairage subjectif par leurs commentaires de l'information.

3.2. L'usage de la citation : une logique de transformation subjective

L'infidélité du DD tient à la nature même de la citation ainsi qu'à sa fonction. L'énonciateur cite le texte ou le fragment de texte pour illustrer son information et assigne nécessairement une fonction au morceau de texte cité. Ainsi le journaliste cite le texte de son choix, il en fixe librement les bords et ne se prive pas souvent de le tronquer. D'où certaines plaintes de personnalités arguant souvent que les journalistes ont altéré leurs propos :

- soit en les citant hors contexte :

- soit en ne gardant qu'une partie de l'argument cité et en occultant l'autre. C'est ce qui amène Michel Butor (1968 : 18) à fustiger la prétention d'objectivité de l'énonciateur citant :

La citation la plus littérale est déjà dans une certaine mesure une parodie. Le simple prélèvement la transforme, le choix dans lequel je l'insère, sa découpe (deux critiques peuvent citer le même passage en fixant ses bords différemment), les allègements que j'opère à l'intérieur, lesquels peuvent substituer une autre grammaire à l'originelle et naturellement, la façon dont je l'aborde, dont elle est prise dans mon commentaire...

C'est dans cette logique qu'il faut considérer le discours de Charles Pellegrini, commissaire chargé de la répression du grand banditisme à l'époque des faits d'arme de Michel Ardouin, « garant-auctor »¹ dans l'exemple (4) ; extrait découpé et taillé pour cautionner le statut de criminel de Michel Ardouin.

- soit enfin, à ajouter à dessein un mot porteur du sens principal de l'énonciation citante.

Le journaliste Patrick Poivre d'Arvor interviewant l'ancien premier ministre Lionel Jospin :

— *Vous revenez après votre « retrait définitif » (de la vie politique)*

— *Si vous relisez ma déclaration, il n'y a pas le mot dont vous parlez.* (TF1, 27/06/2006).

Le journaliste ajoute un mot « fatal » susceptible d'écarter l'homme politique de la course à la prochaine élection présidentielle en le montrant incapable de tenir parole. Pourtant, Lionel

¹ Dans la théorie de Philippe Hamon (cf. *Du descriptif*), il s'agit d'une personne (personnage dans le discours littéraire) porteuse de tous les signes de l'honorabilité scientifique, c'est-à-dire de la crédibilité en tant que spécialiste d'un domaine (professeur, médecin, savant), ou témoin privilégié et fiable : c'est le cas du commissaire Pellegrini apportant sa caution dans la dévalorisation médiatique du bandit Michel Ardouin.

Jospin qui évite soigneusement de reprendre le mot litigieux, avait déclaré le 21 avril 2002 à l'issue de sa défaite dès le premier tour de l'élection présidentielle:

« *Je tire les conclusions de cet échec en me retirant de la vie politique* ». Le mot « définitif » n'y est pas.

A la télévision, le journaliste a plusieurs façons possibles de rapporter l'énonciation 2. Dans le cas du discours direct, il peut expliciter les guillemets à l'oral en disant « je cite » avant d'énoncer l'énonciation 2, ou il peut introduire la parole de l'énonciateur 2 en le faisant parler lui-même.

Dans ce cas, l'énonciateur 2 peut débiter lui-même son énoncé rapporté dans un support d'enregistrement audio ou audiovisuel. Mais dans la plupart des cas, le journaliste cite l'énonciateur 2 d'autant plus que faire du journalisme, c'est rapporter des nouvelles.

Reste à apporter d'autres précisions sur le DD et ses introducteurs. Le discours citant doit se plier à deux exigences :

- indiquer qu'il y a eu acte de parole ;
- marquer sa frontière avec le discours cité.

A l'écrit, la seconde exigence est facile à satisfaire ; l'énonciateur disposant de plusieurs moyens surtout typographiques pour délimiter la parole citée : deux points, tirets, guillemets, italique.

C'est dans ce sillage que D. Maingueneau, (1998 : 122) révèle la vraie nature subjective du verbe introducteur de discours direct :

Le verbe introducteur donne en effet un « cadre » à l'interprétation du discours cité. Si un verbe comme « dire », une préposition comme « selon », peuvent sembler neutres, ce n'est pas le cas d' « avouer » ou de « reconnaître », par exemple, qui impliquent que la parole rapportée constitue une faute.

Ainsi, « avouer » dans « Je reconnais avoir perçu de l'argent, *avoue* la mère de famille » indique que ladite mère a commis une faute, un acte blâmable. Cette interprétation est confortée par :

- le sémantisme du verbe avouer qui est un modalisateur attaché à l'idée de « répréhensible », « blâmable » ;
- le contexte : en effet, il s'agit d'une affaire de pédophilie dans laquelle la mère est poursuivie pour avoir été complice du viol des ses deux filles ;
- le cotexte : le verbe « avouer » entre en résonance avec le verbe « reconnaître » utilisé par l'accusée elle-même et l'accable davantage.

3.3 Subtilité subjective du « Tiers-parlant »

Parfois, le journaliste se réfugie derrière un *énonciateur générique* pour faire valoir son point de vue sous l'habillage d'une prétendue neutralité comme en (13). La présence d'une troisième personne (« ils disent... ») fait qu'il n'y a pas de DD. La source du propos cité n'est pas ici un individu mais une classe de locuteurs crédibles (« tous les observateurs ») ; ce qui semble renforcer l'illusion de neutralité puisque le journaliste fait mine de rendre compte de l'avis commun. La stratégie est efficace dans la mesure où elle permet de ne pas se mettre à dos les collègues en dénonçant cette dérive médiatique. Cette notion d' « énonciateur générique » a été introduite et développée par Jean Peytard (1993) sous le nom de « Tiers-parlant ». Ce terme désigne « un ensemble indéfini d'énoncés prêtés à des énonciateurs dont la trace est manifestée par : « les gens disent que ..., on dit que ... on prétend que ... , mon ami m'a dit que... ». Énoncés qui appartiennent à la masse

interdiscursive, à laquelle empruntent les agents de l'échange verbal pour densifier leurs propos » (1993 : 148).

3.4. Discours direct avec « que » ou le discours sous contrôle

Le direct de la télévision favorise actuellement ce type particulier de DD qu'on trouve de plus en plus après des introducteurs de DI de la forme *Verbe + que*. Les embrayeurs présents sont repérés par rapport au discours cité comme il est de règle au DD. C'est d'ailleurs cette logique qui permet de dire qu'il s'agit de DD. Bruna Cuevas (1996) en a caractérisé le fonctionnement en le présentant comme direct parce que les ajustements des déictiques dans la nouvelle situation d'énonciation ne sont pas réalisés. Le discours cité fonctionne alors comme une réduplication sémantique du discours citant, voire une interprétation de l'énonciateur citant qui laisse consciemment ou inconsciemment les traces de sa subjectivité. Ce style se rencontre fréquemment chez les chroniqueurs :

(14) *Puis la femme du tueur en série Fourniret raconte que « ce n'était plus facile à vivre et je devais décharger ma conscience. Je suis une épouse soumise. Je n'ai fait qu'obéir à mon mari. » (FR2, JT, février 2005).*

Cette pratique influencée par le privilège accordé au « direct » et au « micro-trottoir » permet au journaliste chroniqueur de « coller » au langage et au point de vue des individus tout en prenant ses distances avec eux. La restitution des points de vue et des mots des acteurs reste illusoire dans la mesure où le discours direct avec « que » est un discours sous contrôle et quasi totalement soumis aux préoccupations du journaliste.

3.5. Le résumé avec citations ou la « mise en scène » de l'interférence des points de vue

Le « résumé avec citations » dont parle Maingueneau (1994, 1998) est propre à la revue de presse souvent présentée par France 3 dans le « Soir 3 » ou par France 2 dans l'émission « Télématin ». Il porte généralement sur l'ensemble d'un texte et est signalé par le cumul de l'italique et des guillemets à l'écrit ou de leurs correspondants à l'oral. C'est le cas de cette revue de presse au lendemain de la condamnation aux assises de Bordeaux de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité :

(15) *Bonjour William, bonjour à tous ! France soir titre « Dix ans pour l'histoire ». « Coupable de complicité avec les nazis », c'est en anglais dans le texte et c'est à la première page du Herald Tribune. « Ce procès fut le difficile procès de la lâcheté », explique François Régis dans **Ouest France** tandis que **Libération** salue « une victoire de la justice ». « Notre pays sort grandi de ce procès », écrit Serge Jully « parce qu'il a conjuré ses peurs ». « Dix ans pour mémoire », titre **La Nouvelle République**. « Un message très fort » pour Dominique Gerbeau. Maurice Papon a été condamné pour avoir accepté des ordres alors qu'il aurait dû faire valoir un devoir de désobéissance. « Etre humain, c'est résister », voilà le sens du verdict pour **L'Humanité**. « L'arrêt de Bordeaux qui ne répare pas le passé travaille pour l'avenir », estime Charles Sylvestre. « Le serviteur qui se croyait exonéré du crime de ses maîtres devient criminel ». (Marie-Pierre Farkas, FR2, 3 avril 1998).*

(16) *Le Figaro voit ce jugement d'un autre œil. « Papon veut casser son procès », c'est ça le titre affiché en une. Les jurés ont choisi une demi-mesure ; c'est le sens de l'éditorial de Georges Sefer. « Il ne faut pas abuser des examens de conscience », dit-il, et des « envolées*

judiciaires ». *Aujourd'hui les Français « ont besoin d'entendre parler d'autre chose », par exemple de leur avenir.*

On constate que les fragments cités sont intégrés syntaxiquement au discours citant. U. Tuomarla (2000 :160), très attentive à la subjectivité que peut revêtir ce « documentaire » dominé par une sensibilité et un tempérament, fait remarquer que le point de vue du rapporteur peut interférer avec celui du locuteur cité.

3.6. Le « Reformatage » des énoncés entendus ou lus

Le « Reformatage » se présente comme un traitement mémoriel des énoncés par lequel les paroles originellement tenues subissent une réorganisation de ce qui est resté en mémoire à partir d'une information acquise

(17) *Aujourd'hui les Français « ont besoin d'entendre parler d'autre chose », par exemple, de leur avenir.*

(18). *Alain Juppé est donc sur le départ ; c'est le député UMP Patrick Ollier qui l'a indiqué. (D. Pujadas, FR2, JT 20H, 03/02/2004).*

(19) *« Je reconnais avoir fait des propositions choquantes », a avoué le directeur de l'entreprise.*

Dans son approche psycholinguistique, B-N. Grunig (1996 : 50) souligne ce traitement mémoriel des énoncés pour dénoncer l'inexactitude des paroles rapportées au style direct :

Sauf cas très particulier, le locuteur d'un Discours Rapporté dit Direct (et prétendu exact) n'a, de fait, plus « en tête » la copie littérale des unités linguistiques minimales qu'il a entendues ou lues : il n'a de disponible que le résultat d'un Reformatage, dont à l'occasion quelques bribes intactes du discours initial.

A côté de ces formes qu'on pourrait dire « marquées », je propose --- dans le cas de la télévision --- la notion de subjectivité « non marquée » pour parler de celle qui est liée au genre de discours et a priori non décelable par le récepteur sur le plan linguistique. Il peut s'agir :

- d'une omission d'un mot ou d'une partie d'énoncé ;
- d'un ajout d'un mot ou d'une partie d'énoncé (exemple de l'interview de Lionel Jospin précité, cf. 3.2) ;
- d'un « cut » (forme de raccord d'images et de paroles) dont la réussite technique peut masquer le montage sans laisser voir les ciseaux de la monteuse (exemple de fumeur presque jamais représenté en train de tirer des bouffées dans le JT ou dans une émission en « prime time » ou en « access prime time »). Il s'agit pour la chaîne de ne pas faire l'apologie du tabagisme à un « peak time », une heure de grande audience.

4. Conclusions

L'information télévisée ne privilégie pas le fait de rapporter textuellement les paroles effectivement tenues. Aussi l'hypothèse d'une médiation de l'instance énonciative dominée par l'« infidélité » de son discours à travers les marqueurs de subjectivité et les dispositifs télévisuels moins marqués est-elle validée eu égard à son fonctionnement. Mais il ne faut pas croire qu'il n'existe pas d'énoncé médiatique fidèlement rapporté et donc objectif. C'est l'avis de C. Kerbrat-Orecchioni (1980 : 157) qui restitue judicieusement la nuance sémantique entre énoncé objectif et énoncé subjectif : « toute séquence discursive porte la marque de son

énonciateur, mais selon des modes et des degrés divers. La seule attitude légitime, c'est d'admettre que toute séquence se localise quelque part sur l'axe qui relie les deux pôles infiniment éloignés de l'objectivité et de la subjectivité ; la seule entreprise rentable, c'est d'en identifier, différencier et graduer les divers modes de manifestation. » Cette brève étude peut contribuer à une connaissance approfondie de la catégorie « discours rapporté » dans le prolongement des recherches actuelles sur cette notion grammaticale placée au cœur du fonctionnement des échanges de communication. Dans le cadre d'une application à la didactique des langues, on peut envisager de faire acquérir à un public d'apprenants avancés les subtilités du discours rapporté avec toutes les nuances sémantiques que cela suppose. L'on gagnerait également à former l'esprit citoyen des jeunes et des moins jeunes au décryptage des réalités de l'actualité par une initiation rigoureuse à l'interprétation rationnelle du discours d'information télévisée dans le cadre de l'éducation aux médias. La visée de l'acquisition d'une telle compétence de compréhension du journal télévisé est de nature à contribuer à l'avancée du débat sur une réforme des pratiques médiatiques pour améliorer la déontologie journalistique.

Notes :

1. Les personnes citées ou pour être plus précis, les personnes à qui le journaliste délègue son statut d'informateur, deviennent alors ce que Philippe Hamon « Pour un statut sémiologique des personnages » in *Poétique du récit*, Paris, Seuil, 1977, appelle dans le champ littéraire, des **personnages-embrayeurs**. En effet, le JT fait fréquemment appel à l'expert sur le plateau, au témoin de l'événement quand ce n'est pas l'envoyé spécial de la chaîne TV qui constate les faits sur place. Cette personne-ressource est le délégué de l'énonciation informative. Ainsi, le journaliste délègue son statut d'informateur à une sorte de porte-parole, à une sorte de témoin, source-garant de l'information et porteur de tous les signes de l'honorabilité scientifique. Une personne ordinaire témoignera simplement de ce qu'elle a vu ou entendu pour appuyer l'information donnée (crédibilisation) ; un expert (savant, médecin, professeur, journaliste spécialisé, artiste, professionnel de tel ou tel secteur) apportera sa caution scientifique pour étayer son propos (sérieux). D'où le nom « garant-auctor ».
2. Édition du journal télévisé de *France 3* en deuxième partie de soirée.
3. A l'oral, des mentions comme « je cite », « fin de citation », « sous la plume de », « selon les mots mêmes de » sont autant de formules pour indiquer les guillemets ou l'italique.

Références bibliographiques

- AUTHIER J. (1978), « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, p. 1-78.
- AUTHIER-REVUZ J. (1982), « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, p. 91-151.
- AUTHIER-REVUZ J. (1992-93), « Repères dans le champ du discours rapporté » I et II, *L'Information grammaticale*, n° 55 et 56, pp. 38-42 & pp. 10-15.
- BANFIELD A. (1973), « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *Change*, 16-17, p. 190-226.
- BONDOL J.-C. (2006), *L'Énonciation dans la communication médiatique. Fonctionnement de l'implicite subjectif dans les discours du mode authentifiant de la télévision*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- BRUNA CUEVAS M. (1996), « Le discours direct introduit par que », *Le Français moderne*, 1, p. 8-50.
- BUTOR M. (1968), *Répertoire III*, Paris, Minuit.
- CHARAUDEAU P. (dir.) (1991), *La Télévision. Les Débats culturels : Apostrophes*, Paris, Didier Érudition.
- CHAROLLES M. et COMBETTES B. (1999), « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours », *Langue française*, n° 121, pp. 35-45.
- COULOMB-GULLY M. (2001), *La démocratie mise en scène. Télévision et élections*, Paris, CNRS Editions.

- DUCROT O. (1984), *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.
- GRUNIG B.-N. (1996a), « Structure et processus », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCI, 37-53.
- HJEMSLEV L. (1968 trad. fr., 1^{ère} éd. 1943), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1980), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- JOLY M. (2001), « Télévision et rhétorique du paradoxe » in Marie-Claude TARANGER et René GARDIES (dir.), *Télévision : questions de formes 2. Rhétoriques télévisuelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-27.
- MAINGUENEAU D (1994), *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- MAINGUENEAU D. (1998), *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.
- MANIER P. S. (2003), *Le Journalisme audiovisuel*, Paris, Dixit.
- NOLKE H. & OLSEN M. (2000), « Polyphonie : théorie et terminologie », *Polyphonie linguistique littéraire, II, Samfundslitteratur Roskilde*, p. 45-170.
- POTTIER B. (1963), *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction automatique*, Nancy.
- PEYTARD J. (1993), « D'une sémiotique de l'altération », *Configurations discursives, SEMEN 8*, Université de Besançon, pp. 143-177.
- ROSIER L. (1999), *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot.
- TUOMARLA U. (2000), *La Citation, mode d'emploi. Sur le fonctionnement du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.